



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerçants et industriels : politique à l'égard des retraites

Question écrite n° 50963

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les très graves difficultés que pose l'article 12 de la loi n° 84-575 du 9 juillet 1984 à de nombreux petits commerçants retraités exerçant encore une activité. Cet article, dont les dispositions ont été à plusieurs reprises prorogées depuis 1984, prévoit en effet que lorsqu'un commerçant a atteint l'âge de la retraite et continue à exercer une petite activité commerciale, il perd le bénéfice de sa pension de retraite si ses bénéfices relevant du régime des BIC sont supérieurs à 24 900 francs. Or de très nombreux petits commerçants étant dans cette situation ont un bénéfice très peu élevé tout en étant supérieur au plafond des 24 900 francs. N'ayant ainsi plus droit à leur pension alors même qu'ils ont cotisé au régime vieillesse pendant de nombreuses années, un grand nombre d'entre eux se retrouvent dans une situation financière particulièrement difficile avec un revenu mensuel parfois inférieur ou égal au revenu minimum d'insertion. Il paraît donc aujourd'hui nécessaire de revoir le montant du plafond de revenus prévu par l'article 12 de la loi de 1984 afin de prendre en compte la situation de nombreux petits commerçants retraités, d'autant que ceux-ci ont souvent un rôle fondamental dans le maintien d'une activité commerciale dans la plupart de nos zones rurales. Il lui demande quel est son sentiment sur cette question et quelles mesures il entend prendre afin de revoir le dispositif instauré par la loi de 1984.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50963

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2023